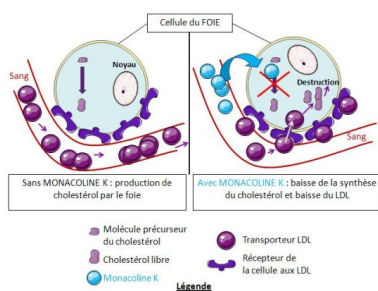


<https://www.ameSSI.org/attention-aux-complements-alimentaires-a-la-levure-de-riz-rouge>



Attention aux compléments alimentaires à la levure de riz rouge !

- NUTRITION-REGIMES



Date de mise en ligne : lundi 3 décembre 2012

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Ces « pilules miracle » censées diminuer le taux de cholestérol sont au mieux inutiles, au pire dangereuses...

Aucune mise en garde correcte, ni contre-indication, ni information sur des effets secondaires, ni précaution d'emploi ne figurent sur les boîtes des compléments alimentaires à la levure de riz rouge

Sommaire

- [Attention aux compléments alimentaires à la levure de riz rouge !](#)
- [L'UFC-Que Choisir rit jaune !](#)
- [Pour commencer, l'étude montre que 80 % des produits sont « bidon »](#)
- [« Plus inquiétant encore, nous avons détecté dans deux autres compléments la présence de toxines potentiellement dangereuses pour les reins », peut-on lire.](#)
- [La Haute Autorité de la santé saisie](#)
- [Effets indésirables éventuels](#)
- [Attention à la qualité des produits vendus sans contrôle pharmaceutique, de composition très variable, Certains produits contiendraient de la CITRININE \[http://fr.wikipedia.org/wiki/Citrinine\], une mycotoxine pouvant provoquer une insuffisance rénale](#)
- [Encore une fois, PRUDENCE !](#)

Table des matières

- [Attention aux compléments alimentaires à la levure de riz rouge !](#)
- [L'UFC-Que Choisir rit jaune !](#)
- [Pour commencer, l'étude montre que 80 % des produits sont « bidon »](#)
- [« Plus inquiétant encore, nous avons détecté dans deux autres compléments la présence de toxines potentiellement dangereuses pour les reins », peut-on lire.](#)
- [La Haute Autorité de la santé saisie](#)
- [Effets indésirables éventuels](#)
- [Attention à la qualité des produits vendus sans contrôle pharmaceutique, de composition très variable, Certains produits contiendraient de la CITRININE \[http://fr.wikipedia.org/wiki/Citrinine\], une mycotoxine pouvant provoquer une insuffisance rénale](#)
- [Encore une fois, PRUDENCE !](#)

v

Attention aux compléments alimentaires à la levure de riz rouge !

** Comme nos fidèles lecteurs le savent certainement déjà, nous ne nous contentons pas de dénoncer les abus des laboratoires pharmaceutiques et des lobbies en tout genre, notamment les abus et dérives des Médecines Conventionnelles (vaccins, sang contaminé, mensonges et propagandes de toutes sortes), nous dénonçons également les dérives et abus des médecines dites « douces » ou « alternatives » ou encore « complémentaires » étant donné le fait qu'il existe de toute évidence et ce fort malheureusement des charlatans au sein des deux communautés, en résumé ceux qui abusent de la crédulité de certaines personnes en quête de bien-être et qui ne savent plus à quel saint se vouer !*

Notre rôle est d'informer de la façon la plus objective et d'alerter dès que possible... (AMESSI)

L'UFC-Que Choisir rit jaune !

C'est avec ce jeu de mots que l'Union fédérale des consommateurs met violemment en garde contre l'utilisation de compléments alimentaires à base de [levure de riz rouge](http://www.wikiphyto.org/wiki/Levure_de_riz_rouge) [http://www.wikiphyto.org/wiki/Levure_de_riz_rouge]. L'action de cette dernière sur le métabolisme des graisses - et notamment sur le cholestérol - est due à la présence de certains composants, les monacolines K, qui sont des statines naturelles. Dans le numéro de décembre de sa revue Que choisir, l'association publie une analyse de dix compléments alimentaires à base de levure de riz rouge, vendus en pharmacie, parapharmacie et sur Internet. Son constat est accablant.

Pour commencer, l'étude montre que 80 % des produits sont « bidon »

Alors que l'Autorité européenne de sécurité des aliments n'autorise à communiquer sur la baisse du cholestérol qu'au-dessus de 10 milligrammes de monacoline K par jour, huit produits testés sur dix renferment des teneurs inférieures, parfois infinitésimales (l'écart allant de 1,6 mg/j à 5,5 mg/j). Et la moyenne de ces produits atteignant à peine le tiers de la dose minimale requise, cela exclut toute action sur le niveau de cholestérol sanguin.

« Mais c'est au-delà de ce seuil que la situation se complique, car cette dose de 10 milligrammes par jour étant une dose thérapeutique, on entre alors dans l'univers des médicaments nécessitant une prescription », écrit la revue. Cela a motivé la position de la répression des fraudes (DGCCRF), selon laquelle la teneur maximale en monacoline K autorisée dans de simples compléments alimentaires ne doit pas dépasser ce seuil ! Or, deux produits testés par l'UFC - Herbal Actives et Nat&Form - dépassent ce niveau.

Ce qui n'empêche pas leur commercialisation et donc leur utilisation en dehors de tout contrôle médical.

« Plus inquiétant encore, nous avons détecté dans deux autres compléments la présence de toxines potentiellement dangereuses pour les reins », peut-on lire.

La Haute Autorité de la santé saisie

Enfin, l'UFC-Que Choisir regrette de ne trouver aucune mise en garde correcte sur ou dans les boîtes de ces compléments alimentaires, pas la moindre mention précise des contre-indications, des effets indésirables ou des interactions, alors que la présence de ces informations est obligatoire pour les médicaments.

« Ce mutisme est d'autant plus grave qu'il existe notamment des contre-indications pour les femmes enceintes, **des interactions possibles avec d'autres anticholestérols et des effets indésirables possibles sur les muscles** », écrivent-ils. (Tous ces problèmes sont dus à un classement réglementaire inadéquat faisant dépendre ces produits de la réglementation permissive des compléments alimentaires, alors que nombre d'entre eux devraient relever de la réglementation sur les médicaments, à l'instar des décisions déjà prises par d'autres pays, comme les États-Unis.

C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir a décidé de saisir la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) « pour qu'elles se prononcent sur l'opportunité de rattacher ces produits à la réglementation spécifique aux médicaments, plus protectrice pour les consommateurs ».

Et dans l'attente de cet avis, elle demande à la DGCCRF « **de faire retirer toute référence au cholestérol pour les teneurs inférieures à 10 mg de monacoline K, d'interdire la commercialisation pour les teneurs supérieures à cette valeur**, et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) d'examiner en urgence les risques posés par une utilisation de ces produits sans contrôle médical ».

Source : *Le Point.fr*

Voir aussi : <http://www.wikiphyto.org/wiki/Levur...> [http://www.wikiphyto.org/wiki/Levure_de_riz_rouge]

Effets indésirables éventuels

Mêmes effets indésirables que la lovastatine et mêmes interactions

Contre-indiqué chez les femmes enceintes ou allaitantes, enfants ou adolescents (moins de 18 ans), en cas d'élévation des transaminases, de troubles de l'hémostase, insuffisance hépatique ou rénale

Troubles gastriques anodins (exacerbation d'une gastrite préexistante)

Risque potentiel de rhabdomyolyse comme avec les statines et d'hépatite

Cependant, la prise de 1,2 grammes de levure de riz rouge (contenant 11,4 mg de lovastatine) durant huit semaines n'a pas été associée à l'augmentation des marqueurs sanguins de ces troubles musculaires (créatine kinase et transaminases hépatiques)

La lovastatine est un substrat du CYP3A4

Attention à la qualité des produits vendus sans contrôle pharmaceutique, de composition très variable. Certains produits contiendraient de la CITRININE [<http://fr.wikipedia.org/wiki/Citrinine>], une

mycotoxine pouvant provoquer une
insuffisance rénale

Encore une fois, PRUDENCE !